



ENFANCE
Bien grandir

ACCUEIL DE LOISIRS



INSCRIPTIONS

VACANCES D'AUTOMNE 2026



ASSOCIATION
DE LA GAUBRETIÈRE

Association loi 1901, membre du mouvement Familles Rurales

Association de La Gaubretière
1 rue du Grenier 85130 La Gaubretière
Tél : 02.51.67.91.84
Mail : peri.lagaub@gmail.com
Site : www.famillesrurales.org/la-gaubretiere

FONCTIONNEMENT

JOURS D'OUVERTURE :

- Du Lundi 19 octobre au Vendredi 30 octobre

HORAIRES :

- Accueil échelonné : 7h-9h / 17h-19h
- Loisirs en demi-journée : 9h-12h / 9h-13h / 12h-17h / 13h-17h
- Loisirs en journée : 9h-17h

JOURS DE FERMETURE :

- aucun

PROGRAMMES D'ANIMATION :

Vous les trouverez via le portail familles et le site de l'association :

www.famillesrurales.org/la-gaubretiere

INSCRIPTION

DOSSIER D'INSCRIPTION

Cf « modalité d'inscription 2026 » via le portail familles

INSCRIPTION VIA LE PORTAIL FAMILLES :

Afin de procéder aux inscriptions, il vous suffira de sélectionner :

- **EXTRASCOLAIRE :** **Matin, 9h00 à 12h00** **Matin/R, 9h00 à 13h00**
Après-midi, 13h00 à 17h00 **Après-midi/R, 12h00 à 17h00**
Journée/R, 9h00 à 17h00
PASSEPORT CM, 9h00 à 17h00
MATINEE ATELIER BIEN ÊTRE PS au GS, le 22/10 de 9h00 à 12h00
MATINEE INITIATION JUDO CP au CM2, le 28/10 de 9h00 à 12h00
en précisant l'heure d'arrivée et/ou de départ.
- **RED/SUPP : PETIT-DEJEUNER**

Il est possible de modifier les horaires de l'accueil échelonné (de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00) durant toute la période des vacances d'automne en nous en informant par mail.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et uniquement si le dossier d'inscription 2026 est complété.

PERIODE D'INSCRIPTION

Il sera possible de s'inscrire via le portail familles :

Entre le MARDI 22 SEPTEMBRE à 20h

Et

Le MERCREDI 30 SEPTEMBRE à 20h, dernier délai.

- **Tout désistement d'inscription après le MERCREDI 30 SEPTEMBRE sera facturé : pour la ½ journée 4h de pénalités selon le tarif à l'heure de votre quotient familial et pour la journée 8h de pénalités selon le tarif à l'heure de votre quotient familial.**
- **Toute inscription faite après les dates indiquées, ne sera possible qu'en fonction des places disponibles.**
Il sera nécessaire de faire la demande par mail.

FACTURE/REGLEMENT

FACTURE :

La facture vous sera envoyée début du mois de novembre par mail (les ½ journées, les journées, l'accueil échelonné et la restauration).

REGLEMENT :

Le mode de paiement mis en place sera le prélèvement automatique. Toutefois, il est toujours possible pour les familles qui le souhaitent de régler en chèques CESU ou chèques vacances.